



Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical du 15 Février 2023 à Laguiole

- - -

L'an 2023, le 15 février à 14h30 à Laguiole, se sont réunis les membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac sur la convocation qui leur a été adressée le 31 janvier 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents les délégués titulaires suivants : 34

- Pour le collège des Régions : 2
M GUIBERT, C SAHUET
- Pour le collège des Départements : 1
V ALAZARD
- Pour le collège des Communes : 31
J VALADIER, M VABRET, B BANES, G TARAYRE, C CORDELIER, B BOURSINHAC, J PRADALIER, N MOULIADE, P CESTRIERES, B REVEL, JL MIQUEL, R AUGUY, C MARFIN, P HORVILLE, JP NIEL, C ROUX, M CHASTANG, M GUIBERT, V GENDRE, B REMISE, G FONTUGNE, C PIGNOL, E MALHERBE, L MOULIADE, C MALAVIEILLE, S RIEUTORT, E BREZET, P CHARLEMAGNE, G GIRMA, C CHAUFFOUR, B BASTIDE

Etaient présents, les délégués suppléants suivants : 6

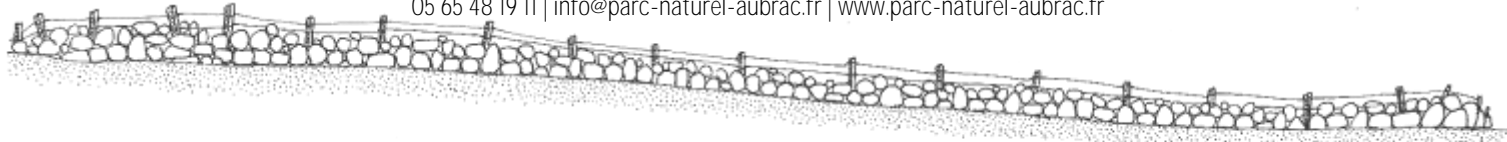
- Pour le collège des Régions : 0
- Pour le collège des Départements : 0
- Pour le collège des Communes : 6
JM MOLINARIE, JM COMBETTES, L GAULTIER, MC GINISTY, T LE GRAS, G MOULIADE

Etaient excusés avec pouvoir les délégués titulaires suivants : 18

- Pour le collège des Régions : 2
S SAUTAREL (pouvoir à M GUIBERT), C CARLES (pouvoir à C SAHUET)
- Pour le collège des Départements : 1
A CAZARD (pouvoir à V ALAZARD)
- Pour le collège des Communes : 15
G GASQ-BARES (pouvoir à G TARAYRE), C VERLAGUET (pouvoir à R AUGUY), D CASSAGNES (pouvoir à J PRALADIER), M BORIES (pouvoir à JP NIEL), D SAINT-LEGER (pouvoir à M GUIBERT), A CHASSAGNY (pouvoir à E MALHERBE), M CASTAN (pouvoir à C PIGNOL), A BLANQUET (pouvoir à B BASTIDE), A BOUARD (pouvoir à S RIEUTORT), V MOURGUES (pouvoir à G FONTUGNE), JP KIRCHER (pouvoir à V GENDRE), D CAYLA (pouvoir à JL MIQUEL), D FONTANGE supp. (pouvoir à T LE GRAS), E SOULENO (pouvoir à M VABRET), A FALCON (pouvoir à G GIRMA)

Excusés : 57

- Pour le collège des Régions : 6
A MAILLOLS, E GAZEL, S BERARD, M LACAZE, P MAZET, A GENHOLET
- Pour le collège des Départements : 5
J-C ANGLARS, C CHARRIAUD, S PANTEL, A ASTRUC, P BREMOND
- Pour le collège des Communes : 46



C DELMAS, B NAYROLLES, B SABY, P BOULDOIRES, A BRAS, P POUDEVIGNE, R SEGUIN, R BOUDON, P BEAUREGARD, R SALVAN, J GROS, F BILLON, JM TARDIEU, B BERTY, M MALIGES, D LONGEAC, D DOMENICHINI, F SARTRE, M MALGOUYRES, V GELY, O CHARMAILLAC, C GROLIER, X POUDEVIGNE, D JURQUET, M BURDINO, J FERRER, JL VAYSSIER, E ROUX, T PEGORIER, P IGNACE, R CAZARD, JM GOMBERT, A BOUCHARD, C MALZAC, S MEISSONNIER, A FELGEIROLLES, J PIC, C FINES, T PIGNIDE, C HUGON, C BOULLE, JC HERTZOG, J CHALMETON, C CABIROU, JN BRUGERON, P REY

Quorum :

Le quorum est fixé statutairement à la moitié plus un des délégués avec voix délibérative présents ou représentés.
Présence et représentation : 58 membres sur 115

Le Quorum est atteint

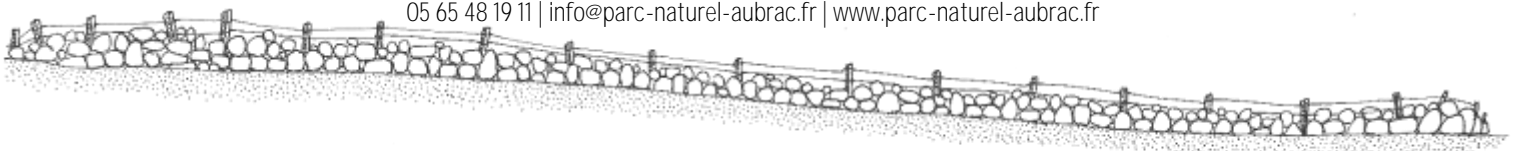
Président la séance : Monsieur Bernard BASTIDE, Président

Secrétaire : Monsieur Marc GUIBERT, Vice-Président

Etaient présents, les délégués avec voix consultative suivants :
Y CHASSANY (OS RACE AUBRAC)

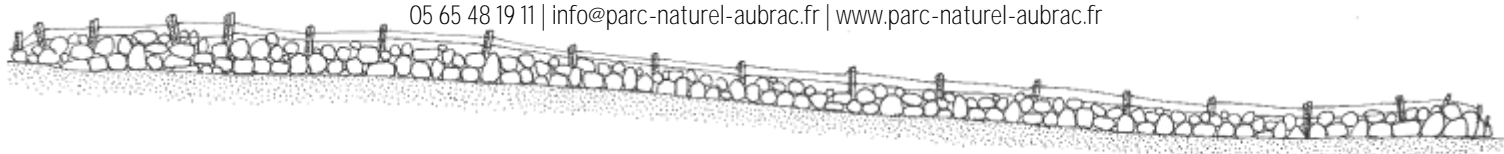
Etaient excusés, les délégués avec voix consultative suivants :

Chambres d'Agriculture 12/15/48, Chambres de Commerce et d'Industrie 12/15/48, Chambres des Métiers 12/15/48, ONF, CRPF



ORDRE DU JOUR

1.	Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14/12/2022 à Nasbinals	<u>Pour décision</u>
2.	Budgets Primitifs et Cotisations statutaires 2023 A. Vote du BP 2023 Budget principal B. Vote du BP 2023 Budget annexe Programmes territoriaux C. Vote du BP 2023 Budget annexe Programmes agri-environnementaux D. Cotisations statutaires 2023	<u>Pour décision</u>
3.	Présentation du rapport d'activités 2022	<u>Pour décision</u>
4.	Validation d'un accompagnement ADEFPAT (Sentiers de l'Imaginaire)	<u>Pour décision</u>
5.	Animation 2023 du site Natura 2000 Aubrac (Cantal) / M10	<u>Pour décision</u>
6.	Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires & au Parlement de la Montagne (Région Occitanie)	<u>Pour décision</u>
7.	Commission Agriculture : Appel à candidatures	<i>Pour information</i>



O. Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 14/12/2022 à Nasbinals / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président

Le précédent Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac s'est réuni le 24 mai 2022 à Nasbinals à 10h00.

Conformément aux statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion un Procès-verbal de cette réunion a été établi et a été :

- envoyé par courrier aux membres du Comité Syndical qui en ont fait la demande ;
- envoyé par courriel aux membres du Comité Syndical en pièce-jointe du courriel d'envoi du document de séance du Comité Syndical de ce jour ;
- mis à disposition des membres du Comité Syndical en début de réunion.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Procès-verbal aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

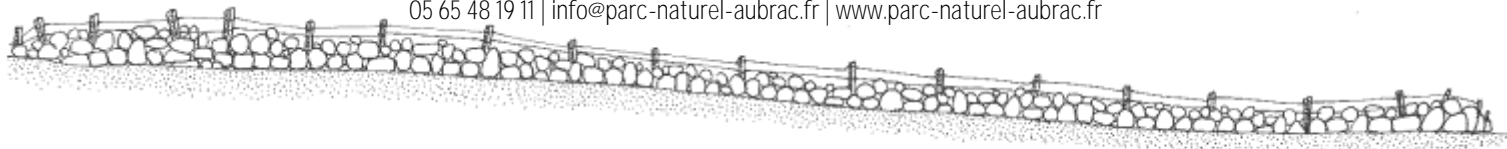
Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suff exp	Nb	%	% des suff exp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Procès-verbal ne faisant émerger aucune remarque de la part des membres, le Conseil Syndical valide, à l'unanimité, le PV du Comité Syndical du 14 Décembre 2022 à Nasbinals.



1. Budgets Primitifs et Cotisations statutaires 2023 / Pour décision

Rappel :

Pour rappel, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac compte trois budgets :

- un budget principal
- deux budgets annexes regroupant les dépenses ne concernant qu'une partie des membres du Syndicat :
 - Budget annexe n°1 consacré aux programmes territorialisés (LEADER, GEMAPI) ;
 - Budget annexe n° 2 consacré aux programmes agri-environnementaux (gestion de quatre sites Natura 2000 et gestion des Programmes Agri-Environnementaux et Climatiques).

Le comité des financeurs s'est réuni le 23 novembre dernier et a pu examiner des éléments préparatoires au débat d'orientation budgétaire.

Le débat d'orientation budgétaire 2023 a été présenté et voté lors du comité syndical réuni à Nasbinals le 14 décembre dernier. Les propositions de budgets primitifs ont été établies en application de ces orientations.

A. Vote du BP 2023 du Budget principal

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances / O GUIARD, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

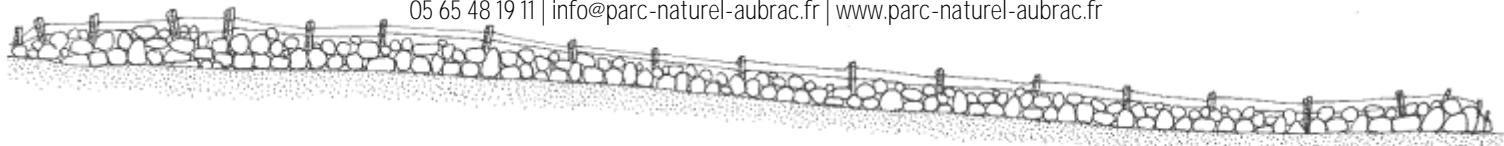
Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget principal 2023 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

002 - Déficit antérieur reporté	547 570.36 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
011 - Charges à caractère général	1 598 770.02 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
012 - Charge de personnel	1 158 180.96 €	70 - Produits des services	954 351.62 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	201 117.74 €	74 - Dotations et participations	2 740 436.41 €
023 - Virement à la section d'invest.	5 015.04 €	75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	39 862.35 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	135 347.37 €	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	9 075.81 €
66 - Charges financières	18 000 €		
TOTAL DES DEPENSES	3 703 863.84 €	TOTAL DES RECETTES	3 703 863.84 €

Section d'Investissement :

001 - Solde d'exé d'inv report	0.00 €	001 - Solde d'exé d'inv report	433 890.00 €
020 - Dépenses imprévues Invst	0.00 €	021 - Virement de la section de de fonct	5 015.04 €
16 - Remboursements d'emprunts	1 100 00.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sect°	39 862.35 €
20 - Immo incorporelles	31 160.00 €	10 - Dotations Fonds divers réserves	0.00 €
21 - Immo corporelles	101 613.26 €	13 - Subventions d'investissement	219 781.68 €
4581 - Investissement sous mandat	210 700.00 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	600 000.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sect°	9 075.81 €	4582 - Investissement sous mandat	154 000.00 €
TOTAL DES DEPENSES	1 452 549.07 €	TOTAL DES RECETTES	1 452 549.07 €



PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2023 du Budget principal du SMAG du PNR de l'Aubrac aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix	Nombre de délégués	% des voix	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
	total		par délégué				Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés des présents et des pouvoirs :

- adopte le Budget Primitif 2023 du Budget Principal du SMAG du PNR de l'Aubrac
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (sollicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

B. Vote du BP 2023 du Budget annexe Programmes territoriaux

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances / O GUIARD, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

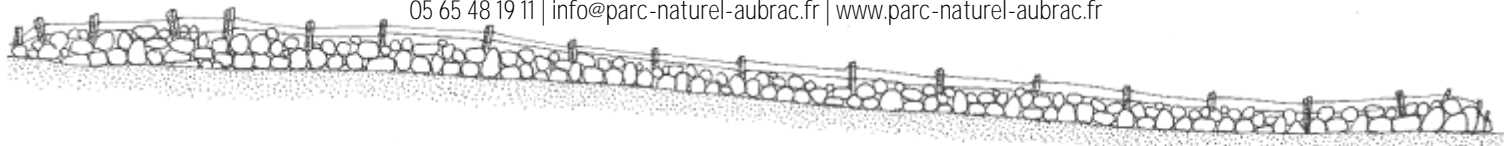
Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget annexe Programmes territoriaux 2023 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

002 - Déficit antérieur reporté	0.00 €	002 - Excédent antérieur reporté	208 644.71 €
011 - Charges à caractère général	118 262.40 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
012 - Charge de personnel	583 587.51 €	70 - Produits des services	201 495.35 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	8 438.30 €	74 - Dotations et participations	301 399.35 €
023 - Virement à la section d'invest.	0.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	1 251.20 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	0.00 €
66 - Charges financières	0.00 €		
TOTAL DES DEPENSES	711 539.41 €	TOTAL DES RECETTES	711 539.41 €

Section d'Investissement :

001 - Solde d'exé d'inv report	126 837.42 €	001 - Solde d'exé d'inv report	0.00 €
020 - Dépenses imprévues Invst	0.00 €	021 - Virement de la section de de fonct	0.00 €
16 - Remboursements d'emprunts	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sect°	1 251.20 €
20 - Immo incorporelles	0.00 €	10 - Dotations Fonds divers réserves	0.00 €
21 - Immo corporelles	4 384.35 €	13 - Subventions d'investissement	0.00 €
4581 - Investissement sous mandat	77 940.66 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €



040 - Opérations d'ordre entre sect°	0.00 €	4582 - Investissement sous mandat	207 911.23 €
TOTAL DES DEPENSES	209 162.43 €	TOTAL DES RECETTES	209 162.43 €

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Programmes Territoriaux du SMAG du PNR de l'Aubrac aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés des présents et des pouvoirs :

- adopte le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Programmes Territoriaux du SMAG du PNR de l'Aubrac
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (solicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

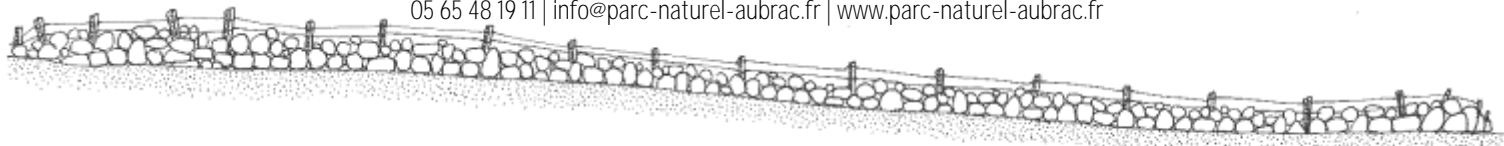
C. Vote du BP 2023 du Budget annexe Programmes agri-environnementaux

Rapporteur : E BREZET, Elue référente du pôle Administration Générale et Finances / O GUIARD, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

Madame Eve BREZET détaille au Conseil Syndical les propositions, article par article, pour le Budget annexe Programmes agri-environnementaux 2023 du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement :

002 - Déficit antérieur reporté	47 754.08 €	002 - Excédent antérieur reporté	0.00 €
011 - Charges à caractère général	98 361.54 €	013 - Atténuations de charges	0.00 €
012 - Charge de personnel	114 380.43 €	70 - Produits des services	3 793.86 €
022 - Dépenses imprévues Fonct	0.00 €	74 - Dotations et participations	256 702.19 €
023 - Virement à la section d'invest.	0.00 €	75 - Autres produits de gestion courante	0.00 €
042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	0.00 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	0.00 €	042 - Opérations d'ordres de transfert entre sect.	0.00 €
66 - Charges financières	0.00 €		
TOTAL DES DEPENSES	260 496.05 €	TOTAL DES RECETTES	260 496.05 €



PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux du SMAG du PNR de l'Aubrac aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés des présents et des pouvoirs :

- adopte le Budget Primitif 2023 du Budget annexe Programmes Agri-Environnementaux du SMAG du PNR de l'Aubrac
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (solicitation des contributions financières) et à engager les dépenses dans le respect des crédits budgétisés.

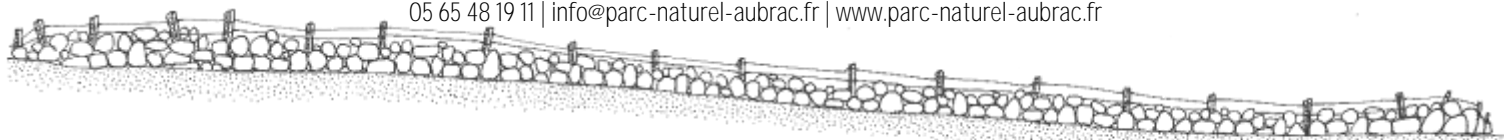
D. Cotisations statutaires 2023

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Eve BREZET, Elue référente du Pôle Administration Générale et Finances / Olivier GUIARD, Directeur / Antoine TOURNIER, RAF

- Vu le Comité des Financeurs qui se sont déroulés le 23 novembre 2022 en présence des élus et techniciens du PNR de l'Aubrac et des techniciens des Régions et des Départements,
- Vu le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu lors du Comité Syndical du 14 Décembre 2022 à Nasbinals (délibération n° 02-14.12.2022) ;
- En conformité et dans le respect de l'article 19 / Titre III (Dispositions financières et comptables / Contributions statutaires) des statuts du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac et qui prévoient notamment que la contribution des membres adhérant au SMAG du PNR de l'Aubrac soit recalculée annuellement ;

Le niveau de contributions statutaires proposé pour 2023 est donc le suivant :

- Cotisations pour le Collège des Régions du SMAG (50% du total des cotisations des membres)
TOTAL COTISATIONS REGIONS 2023 = 375 000.00 €
10% pour le Conseil Régional d'Auvergne-Rhône-Alpes = 37 500.00 €
90 % pour le Conseil Régional d'Occitanie = 337 500.00 €
- Cotisations pour le Collège des Départements du SMAG (30% du total des cotisations des membres)
TOTAL COTISATIONS DEPARTEMENTS 2023 = 225 000.00 €
45% pour le Conseil Départemental de l'Aveyron = 101 250.00 € (accordé 88 500.00 €)
10 % pour le Conseil Départemental du Cantal = 22 500.00 €
45 % pour le Conseil Départemental de la Lozère = 101 250.00 € (accordé 88 500.00 €)



3. Cotisations pour le Collège des Communes et CC du SMAG (20% du total des cotisations des membres)

TOTAL COTISATIONS COMMUNES ET CC 2023 = 150 000.00 €

Calcul de la cotisation par habitant :

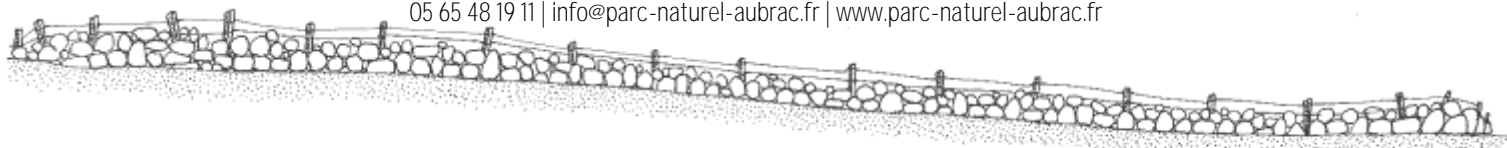
= 150 000.00 € / (Nb hab. DGF 2022 Communes membres + 0.9 Nb hab. DGF 2022 Communes partenaires)

= 150 000.00 € / (35844 + 0.9*19459) = 2.81124 €/habitant

3.1. Communes membres

Cotisation 2023 = Nb habitants DGF 2022 x 2.81124 € (80% à la charge de la Commune et 20% à la charge de la CC si la Communauté de Communes adhère au SMAG / 100 % à la charge de la commune si la CC n'adhère pas au SMAG)

Communes	Population DGF 2022	Quotité	Cotisation à la charge de la commune	Quotité	Cotisation à la charge de la ComCom
Argences en Aubrac	2082	80%	4 682.41 €	20%	1 170.60 €
Campouriez	464	80%	1 043.53 €	20%	260.88 €
Cantoin	433	80%	973.82 €	20%	243.45 €
Cassuéjols	160	80%	359.84 €	20%	89.96 €
Castelnau de Mandailles	725	100%	2 038.15 €		
Le Cayrol	289	100%	812.45 €		
Condom d'Aubrac	377	80%	847.87 €	20%	211.97 €
Coubisou	604	100%	1 697.99 €		
Curières	311	80%	699.44 €	20%	174.86 €
Entraigues sur Truyère	1340	100%	3 767.07 €		
Estaing	627	100%	1 762.65 €		
Florentin La Capelle	450	80%	1 012.05 €	20%	253.01 €
Huparac	330	80%	742.17 €	20%	185.54 €
Laguiole	1605	80%	3 609.64 €	20%	902.41 €
Montézic	302	80%	679.20 €	20%	169.80 €
Montpeyroux	617	80%	1 387.63 €	20%	346.91 €
Le Nayrac	663	100%	1 863.86 €		
Pomayrols	198	100%	556.63 €		
Prades d'Aubrac	543	100%	1 526.51 €		
Saint Amans des Côtes	969	80%	2 179.28 €	20%	544.82 €
Saint Chély d'Aubrac	787	80%	1 769.96 €	20%	442.49 €
Saint Côme d'Olt	1604	100%	4 509.24 €		
Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac	2908	100%	8 175.11 €		
Saint Symphorien de Thénières	298	80%	670.20 €	20%	167.55 €
Soulages Bonneval	329	80%	739.92 €	20%	184.98 €
Anterrieux	152	80%	341.85 €	20%	85.46 €
Chaudes Aigues	1215	80%	2 732.53 €	20%	683.13 €
Deux Verges	60	80%	134.94 €	20%	33.73 €
Espinasse	115	80%	258.63 €	20%	64.66 €
Fridefont	130	80%	292.37 €	20%	73.09 €
Jabrun	208	80%	467.79 €	20%	116.95 €
Lieutades	262	80%	589.24 €	20%	147.31 €
Maurines	163	80%	366.59 €	20%	91.65 €
Saint Martial	89	80%	200.16 €	20%	50.04 €
Saint Rémy de Chaudes Aigues	169	80%	380.08 €	20%	95.02 €
Saint Urcize	568	80%	1 277.43 €	20%	319.36 €
La Trinitat	92	80%	206.91 €	20%	51.73 €
Albaret Le Comtal	246	80%	553.25 €	20%	138.31 €
Antrenas	361	80%	811.89 €	20%	202.97 €
Arzenc d'Apcher	70	80%	157.43 €	20%	39.36 €
Banassac-Canilhac	1307	80%	2 939.44 €	20%	734.86 €
Les Bessons	481	80%	1 081.77 €	20%	270.44 €
Bourgs sur Colagne	2273	80%	5 111.97 €	20%	1 277.99 €
Brion	128	80%	287.87 €	20%	71.97 €
Le Buisson	290	80%	652.21 €	20%	163.05 €
La Fage Montivernoux	214	80%	481.29 €	20%	120.32 €



La Fage Saint Julien	340	80%	764.66 €	20%	191.16 €
Fournels	509	80%	1 144.74 €	20%	286.18 €
Grandvals	114	80%	256.39 €	20%	64.10 €
Les Hermaux	151	80%	339.60 €	20%	84.90 €
Marchastel	92	80%	206.91 €	20%	51.73 €
Nasbinals	726	80%	1 632.77 €	20%	408.19 €
Noalhac	134	80%	301.37 €	20%	75.34 €
Peyre en Aubrac	3028	80%	6 809.97 €	20%	1 702.49 €
Prinsuéjols-Malbouzon	358	80%	805.14 €	20%	201.29 €
Recoules d'Aubrac	238	80%	535.26 €	20%	133.82 €
Saint Germain du Teil	1098	80%	2 469.40 €	20%	617.35 €
Saint Juéry	112	80%	251.89 €	20%	62.97 €
Saint Laurent de Muret	241	80%	542.01 €	20%	135.50 €
Saint Léger de Peyre	248	80%	557.75 €	20%	139.44 €
Saint Pierre de Nogaret	259	80%	582.49 €	20%	145.62 €
Les Salces	165	80%	371.08 €	20%	92.77 €
Termes	287	80%	645.46 €	20%	161.37 €
Trélans	136	80%	305.86 €	20%	76.47 €
TOTAL	35 844		85 955.01 €		14 811.34 €

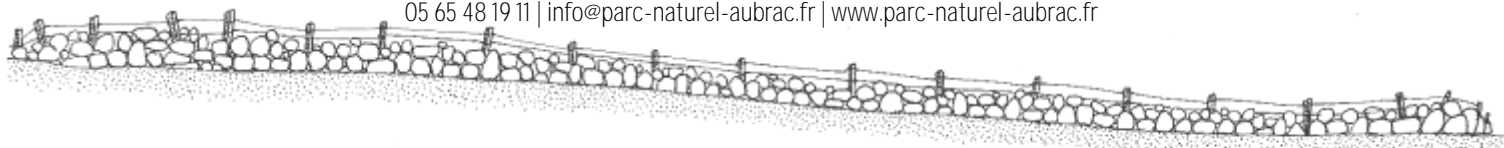
3.2. Communes partenaires

Cotisation 2023 = Nb habitants DGF 2022 x 90% de 2.81124 € (80% à la charge de la Commune et 20% à la charge de la CC si la Communauté de Communes adhère au SMAG / 100 % à la charge de la commune si la CC n'adhère pas au SMAG)

Communes	Population DGF 2022	Quotité	Cotisation à la charge de la commune	Quotité	Cotisation à la charge de la ComCom
Brommat	889	80%	1 799.42 €	20%	449.86 €
Lacroix-Barrez	657	80%	1 329.83 €	20%	332.46 €
Lassouts	407	100%	1 029.76 €		
Mur-de-Barrez	835	80%	1 690.12 €	20%	422.53 €
Murols	143	80%	289.45 €	20%	72.36 €
Saint Hippolyte	602	100%	1 523.13 €		
Taussac	621	80%	1 256.96 €	20%	314.24 €
Thérondeles	514	80%	1 040.39 €	20%	260.10 €
Albaret-Sainte-Marie	642	80%	1 299.47 €	20%	324.87 €
La Canourgue	2660	80%	5 384.10 €	20%	1 346.03 €
Marvejols	5297	80%	10 721.65 €	20%	2 680.41 €
Les-Monts-Verts	433	80%	876.43 €	20%	219.11 €
Rimeize	733	80%	1 483.66 €	20%	370.92 €
Saint-Chély-d'Apcher	5026	80%	10 173.12 €	20%	2 543.28 €
TOTAL	19 459		39 897.50 €		9 336.15 €

3.3. Communautés de Communes

Communautés de Communes	Cotisation à la charge de la ComCom
CC Aubrac Carladez et Viadène	7 200.78 €
Saint Flour Communauté	1 812.13 €
CC des Hautes Terres de l'Aubrac	3 875.98 €
CC Aubrac Lot Causse Tam	3 097.99 €
CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	3 700.67 €
CC du Gévaudan	4 459.93 €
TOTAL	24 147.49 €



RECAPITULATIF GLOBAL

	VALEUR	%
REGIONS	375 000.00 €	50%
DEPARTEMENTS	225 000.00 €	30%
COMMUNES	125 852.51 €	20%
COMMUNAUTES DE COMMUNES	24 147.49 €	
TOTAL	750 000.00 €	100%

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le montant des cotisations statutaires 2023 au vote du Conseil Syndical.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

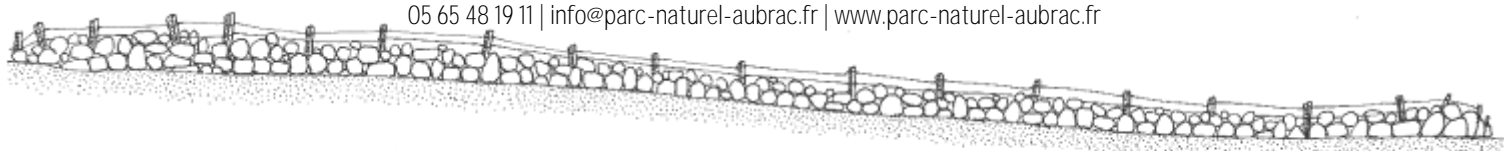
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés des présents et des pouvoirs :

- valide le montant des cotisations statutaires pour l'année 2023
- autorise le Président à engager les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions (solicitation des contributions financières).



2. Présentation du rapport d'activités 2022 / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur / Elus référents et Chefs de pôles

L'année 2022, marquée par les crises successives, a tout de même été riche d'opérations (études/travaux) engagées directement par le Parc ou par ses partenaires, avec son appui.

Le document présentant synthétiquement l'ensemble des opérations réalisées en 2022 et celles prévues en 2023 a été distribué en début de séance.

Les éléments clefs du bilan d'activité 2022 ont été présentés en séance.

PROPOSITIONS

Monsieur le Président soumet le bilan d'activités 2022 (joint à la présente délibération) aux membres du Comité Syndical du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du PNR de l'Aubrac.

DECISIONS

Après en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

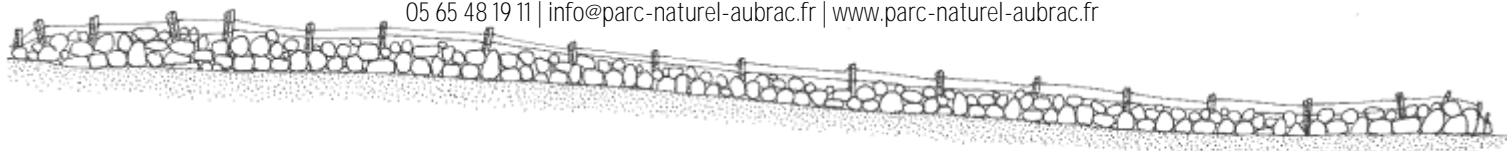
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés			POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp		
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%		
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%		
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%		

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs :

→ valide le bilan d'activités 2022 et toutes les opérations et réalisations qui en ont découlées ;



3. Validation d'un accompagnement ADEFPAT / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Joris PESCHE, CM du Parc

Contexte :

Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion (SMAG) du Parc naturel régional (PNR) de l'Aubrac est partenaire de l'ADEFPAT (Association pour le développement par la formation des projets et acteurs du territoire) en tant qu'organisme de développement.

L'ADEFPAT accompagne les porteurs de projets, publics ou privés, sur les territoires ruraux. Ces derniers peuvent bénéficier d'un accompagnement en formation-développement avec l'appui d'un consultant-formateur pour développer leurs projets.

Le SMAG du PNR de l'Aubrac suit en 2023 une formation développement en tant qu'organisme de développement pour s'assurer de la cohérence des projets avec notamment les différentes mesures de la Charte du Parc.

Cette formation-développement est demandée par les 6 communes du Carladez : Mur-de-Barrez, Taussac, Thérondels, Lacroix-Barrez, Brommat et Murols. Les six communes se sont groupées pour pouvoir porter le projet de cette formation développement autour des Sentiers de l'imaginaire. Elles assumeront la participation au financement des 15% restant sur le coût total de l'accompagnement.

Présentation du projet : **Stratégie de développement des Sentiers de l'Imaginaire sur le Carladez**

Créés depuis une vingtaine d'années, les sentiers de l'imaginaire forment 6 balades étonnantes, accessibles gratuitement à tous types de publics, qui révèlent l'âme du territoire, son histoire, son patrimoine. Ils invitent au jeu et font appel à l'imaginaire des grands et des petits qui les arpentent par le biais de sculptures, de créations, de constructions de bois ou de fer, de mises en scène. Chaque sentier est associé à une thématique particulière : l'eau, du magma à la pierre, d'Histoires en histoires, de Feu et de Vent, la Forêt Magique, et le paysan créa la prairie. Ces sentiers ont été créés par les habitants des communes du Carladez, appelés « habitants créateurs ».

Aujourd'hui, le constat partagé est celui d'une perte de la dynamique locale, ne permettant plus la structuration et l'animation des sentiers par une animatrice et des moyens dédiés. Des "Comités de pilotage" pour chacun des sentiers ont été instaurés, composés d'élus, d'habitants créateurs, de l'Office de Tourisme, du PNR Aubrac et de l'animatrice socio-culturelle de la CC. Ils ne sont pas réunis régulièrement, il est nécessaire à ce jour de leur donner un nouveau souffle.

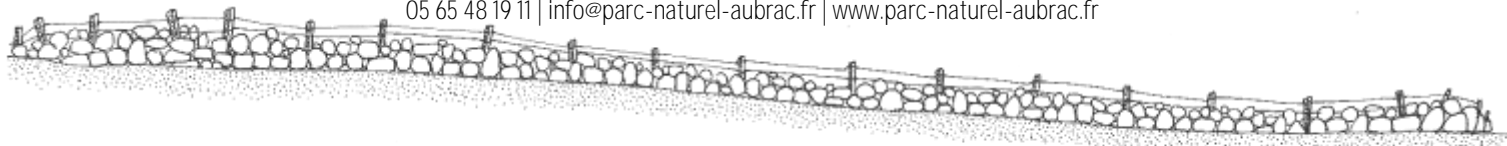
Il faut donc amorcer une nouvelle dynamique autour des Sentiers de l'Imaginaire, car les enjeux sont de taille et de différentes natures : social, économique, environnemental, culturel, d'image.

Le groupe de travail porte donc le projet de définition d'une stratégie de développement des Sentiers de l'Imaginaire, pour se doter des moyens et atteindre une ambition commune : être un projet structurant de territoire vecteur de développement social, culturel, économique et environnemental.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de valider l'engagement du SMAG du PNR de l'Aubrac en tant qu'organisme de développement pour accompagner ce projet dans le cadre des formations-développements menées par l'ADEFPAT ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la formation-développement pour ce projet



DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

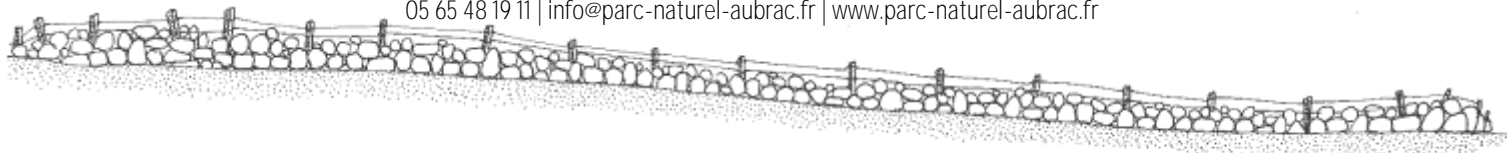
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs décide :

- de valider l'engagement du SMAG du PNR de l'Aubrac en tant qu'organisme de développement pour accompagner ce projet dans le cadre des formations-développements menées par l'ADEFPAT ;
- d'autoriser le Président à engager les démarches administratives nécessaires à la mise en œuvre de la formation-développement pour ce projet



4. Animation 2023 du site Natura 2000 Aubrac (Cantal) (M10) / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Romain RIBIERE, CM du Parc

Contexte :

Le Syndicat porte depuis le 1er juillet 2015 l'animation du site Natura 2000 « Aubrac » FR 8301069. Ce portage est réalisé suite à la demande de la Communauté de Communes Caldaguès-Aubrac et a été validé au comité de pilotage du 2 février 2015 et renouvelé au comité de pilotage du 7 décembre 2021.

La période d'animation du site s'est achevée au 31 décembre 2022. De nouveaux plans d'actions et de financement doivent être validés pour 2023.

Rappel des actions engagées sur ce site

Les actions sont réalisées en partie directement par le Syndicat, en partie par le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne, en tant que prestataire suite à l'appel d'offres du 9 février 2018.

En 2022, les principales actions d'animation ont porté sur différentes thématiques :

- Suivi des papillons du site et plus particulièrement du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)
- Etude sur les chauves-souris du site : recherche de gîte du Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et du Grand Murin (*Myotis myotis*), espèces d'intérêt communautaire inscrites à l'Annexe II et IV de la Directive Habitat Faune Flore.
- Préparation d'un contrat de préservation de vieux bois au Puy de la Tuile
- Préparation du Programme Agro-Environnemental avec Saint-Flour Communauté

Le Comité de pilotage sera organisé en 2023 pour faire le point sur les actions en cours et à venir sur ce site.

Plan d'actions 2023 et plan de financement

Le plan d'action détaillé et chiffré est donné dans le tableau en annexe 1 du document de séance et présenté en séance

Il comprend la recherche et l'animation de contrats Natura 2000, la restauration du site de la Moulette ainsi qu'une animation territoriale auprès des agriculteurs sur des habitats à enjeux.

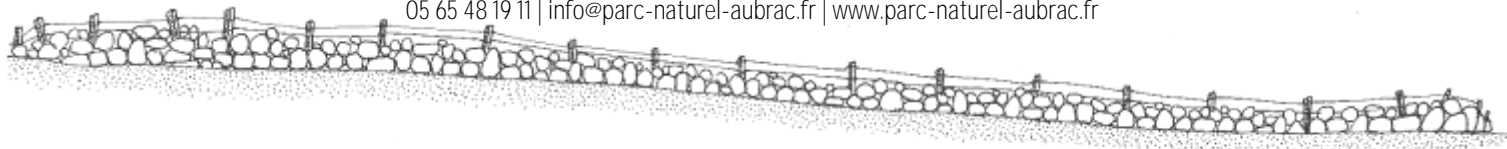
Les évaluations d'incidences et la communication sont réalisées de façon récurrente sur le site « Aubrac ».

Le plan de financement est donné ci-dessous :

DEPENSES	Montant TTC	RECETTES	Montant TTC
Salaire et charges de personnel dédié à l'action	9 263 €	Etat : Dreal (37%)	6 100 €
Salaire Ghalia Alem-Raquin (nombre de jours)	7 719 €	Europe Feader (63%)	10 387 €
Frais de structure (15%)	1 158 €	Autofinancement	- €
Frais de déplacement (5%)	386 €		
Prestations/ conventionnement	7 224 €		
Curage de l'étang de la Moulette	2 004 €		
Restauration des clôtures de la Moulette	460 €		
Ingénierie scientifique pour MAE et ZH	4 760 €		
Total des dépenses	16 487 €	Total des recettes	16 487 €

Ce programme d'actions n'est pas définitif et pourra être réajusté en fonction des opportunités d'actions courant 2023.

Pour rappel, l'animation de ce dispositif est financée à 100 % par l'Europe et l'Etat ; il ne coûte rien au Syndicat puisqu'il est intégralement remboursé à hauteur des factures qui ont été acquittées.



L'intervention des prestataires (curage et restauration des clôtures) est réalisée dans le cadre de consultation en dispense de procédure, à la vue des montants prévisionnels (mise en concurrence simple de 2-3 prestataires faisant l'objet d'une fiche de marché interne).

L'appui du Conservatoire des Espaces Naturels d'Auvergne pour les MAEC et les zones humides passe par l'établissement d'une convention de partenariat (annexe 2 jointe au document de séance) présentée en séance.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- de valider le programme d'actions et le plan de financement relatifs à l'animation du site Natura 2000 « Aubrac » sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme et engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions, notamment la convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels.

DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

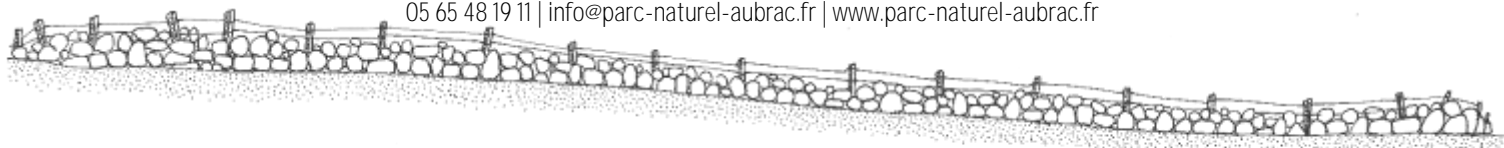
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés		POUR			CONTRE		
							Nb	%	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	18.00%	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	8.57%	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	13.27%	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%	

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs décide :

- de valider le programme d'actions et le plan de financement relatifs à l'animation du site Natura 2000 « Aubrac » sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2023 ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers de ce programme pour l'octroi des subventions afférentes ;
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires techniques de ce programme et engager les dépenses correspondantes aux actions dès réception de l'accord de subvention devant couvrir l'intégralité des dépenses et sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget du syndicat ;
- d'autoriser le Président à engager toutes les démarches administratives nécessaires à l'application des présentes décisions, notamment la convention de partenariat avec le Conservatoire des Espaces Naturels.



5. Désignation de représentants à l'Assemblée des Territoires & au Parlement de la Montagne (Région Occitanie) / Pour décision

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Olivier GUIARD, Directeur

Contexte

Par courrier du 25 janvier dernier, la Région Occitanie nous fait part de son souhait d'adapter le fonctionnement et la composition de deux instances créées en 2016 et 2017 : l'Assemblée des Territoires et le Parlement de la Montagne. L'objectif est de permettre à ces espaces de dialogue et de concertation de mieux répondre aux enjeux actuels d'adaptation des territoires sur les plans climatique, énergétique, économique et social.

Nouveau fonctionnement envisagé

Les deux instances fonctionneront de manière articulée et complémentaire :

→ Assemblée des Territoires

Sa composition va être adossée aux 59 Contrats territoriaux Occitanie (CTO) pour être en cohérence avec le périmètre du cadre contractuel de la Région et intègre une nouvelle dimension citoyenne via les comités participatifs citoyens locaux ou les CODEV.

Ainsi, chaque territoire porteur d'un CTO sera représenté par :

→ 2 délégués élus locaux (1 homme - 1 femme)

→ 2 délégués citoyens issus du CODEV ou du Comité participatif citoyen local (1 homme - 1 femme)

L'Assemblée des Territoires sera associée aux travaux liés au SRADDET Occitanie 2040. Quatre commissions territorialisées seront constituées.

→ Parlement de la Montagne

Il rassemble l'ensemble des acteurs et des territoires du Massif central et des Pyrénées et a pour objectif d'être un espace de discussion et de débat autour des politiques régionales et des ambitions portées par le Plan Montagnes d'Occitanie.

Il est donc demandé au Parc naturel régional de l'Aubrac, porteur d'un CTO, de désigner :

→ deux élus (1 homme - 1 femme) pour l'Assemblée des Territoires dont l'un siègera également au Parlement de la Montagne.

→ deux délégués citoyens issus du CODEV ou du Comité participatif citoyen local (1 homme - 1 femme).

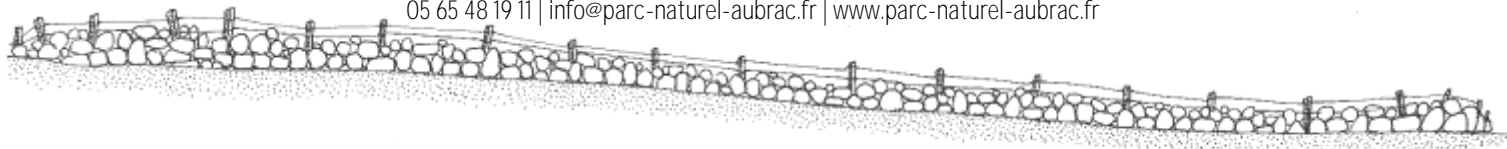
Le nouveau CTO est en cours d'élaboration : le CODEV et le Comité participatif citoyen local n'ont pas encore été installés à ce jour. Il est donc proposé de désigner d'ores et déjà les élus représentant le Parc et de compléter avec les délégués citoyens le moment venu.

PROPOSITIONS

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

→ de désigner M. Bernard BASTIDE et Mme Christine SAHUET comme élus représentant du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'Assemblée des Territoires

→ de désigner M. Bernard BASTIDE comme représentant siégeant également au Parlement de la Montagne.



DECISIONS

Après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait et en avoir largement débattu, le Conseil Syndical procède au vote.

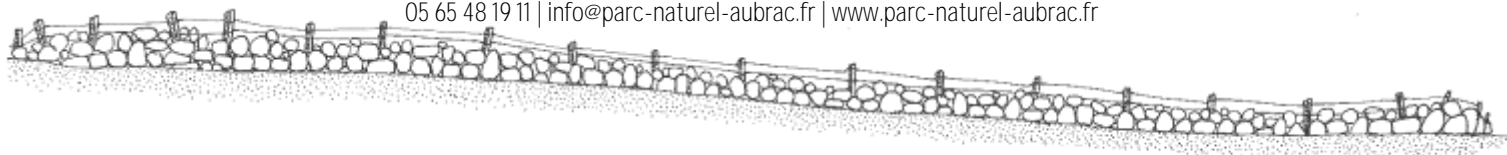
CALCUL DES VOIX POUR LA DELIBERATION

	% des voix total	Nombre de délégués	% des voix par délégué	Présents ou représentés	Abstention	Blancs / Nuls	Suffrages exprimés	POUR			CONTRE		
							Nb	Nb	%	% des suffexp	Nb	%	% des suffexp
Collège des Régions	45.00%	10	4.50%	4	0	0	4	4	18.00%	45.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Départements	30.00%	7	4.29%	2	0	0	2	2	8.57%	30.00%	0	0.00%	0.00%
Collège des Communes et CC	25.00%	98	0.26%	52	0	0	52	52	13.27%	25.00%	0	0.00%	0.00%
TOTAL	100.00%	115		58	0	0	58	58	39.84%	100.00%	0	0.00%	0.00%

Statutairement, les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés

Le Conseil Syndical, après avoir entendu l'exposé qui lui a été fait, en avoir débattu et en avoir délibéré à l'unanimité des présents et des pouvoirs décide :

- de désigner M. Bernard BASTIDE et Mme Christine SAHUET comme élus représentant du Parc naturel régional de l'Aubrac à l'Assemblée des Territoires
- de désigner M. Bernard BASTIDE comme représentant siégeant également au Parlement de la Montagne.



6. Commission Agriculture : Appel à candidatures / Pour information

Rapporteur : Bernard BASTIDE, Président / Françoise GIACOMO, CM du Parc

Ce que dit la Charte

La co-construction du PNR de l'Aubrac a mobilisé et rassemblé nombre d'acteurs locaux et de partenaires. L'ambition affichée est de poursuivre, voire d'amplifier ces collaborations dans le cadre de la mise en œuvre de la Charte. Pour ce faire, différentes instances de gouvernance sont prévues, dont :

- Les commissions thématiques : ouvertes aux délégués (élus) du syndicat mixte du Parc, elles suivent les actions engagées, étudient les projets et émettent des avis ou questions avant examen par les instances décisionnelles ;
- Les conférences territoriales : instituée dans 6 domaines prioritaires, elles ont pour objectif de prolonger la dynamique de co-construction du projet de territoire engagée dans la phase de préfiguration du PNR [...]. Les conférences suivent la mise en œuvre de la Charte, évaluent les résultats et proposent d'orienter les actions à mener, selon une stratégie territoriale définie en cohérence avec les objectifs de la Charte. Elles débattent également des sujets d'actualité et éclairent ainsi le syndicat mixte en vue de son positionnement. Elles sont composées des membres des commissions thématiques et [...] des professionnels et représentants associatifs intéressés.

L'agriculture dans la Charte

Sur la thématique de l'agriculture, la Charte prévoit d'installer une commission Agriculture et une conférence Agriculture dont les axes de travail sont précisés : « - Valoriser les initiatives des réseaux agricoles (fermes « pilotes », réseaux agritouristiques, UPRA ... et développer une tête de réseaux « Agriculteurs du Parc »)

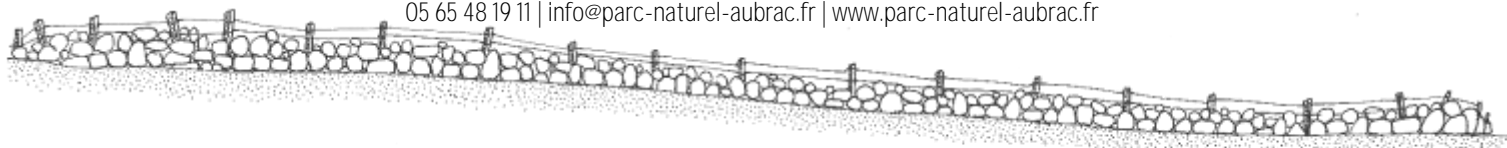
- Promouvoir le rôle multifonctionnel de l'agriculture et sa dimension culturelle (productions de qualité, qualité environnementale et paysagère, maintien des actifs agricole pour l'attractivité du territoire, ouverture des fermes au public, modes d'accueil expérimentaux ...)
- Engager une réflexion coordonnée sur « L'agriculture de demain »

Les mesures de la Charte reprenant la constitution de la Conférence Territoriale Agriculture :

- *Mesure 1 de la Charte : Une gouvernance territoriale garante d'une gestion équilibrée et d'une vision prospective de l'Aubrac > Disposition 2 : Se doter d'outils de gouvernance, mobilisateurs et participatifs > Créer et animer les conférences territoriales.*
- *Mesure 19 : Maintenir les actifs du secteur agricole, socle de l'économie du territoire > Disposition 1 Favoriser la transmission des exploitations agricoles existantes > Disposition 2 Encourager l'installation de nouveaux actifs agricoles > Disposition 3 Accompagner les exploitations les plus fragiles > Disposition 4 Maintenir et renforcer la culture du collectif pour améliorer les conditions de vie et de travail > Animer les conférences territoriales « Agriculture »*

Rôles et composition de la Commission Agriculture

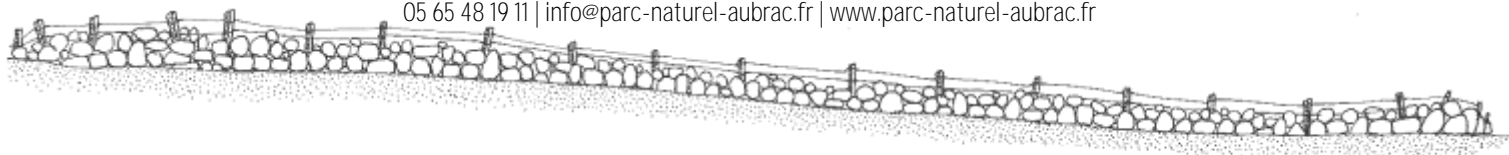
- La Commission est constituée d'élus volontaires du Syndicat Mixte du Parc, y compris les élus à voix consultative ;
- Un Président de Commission est désigné (Didier CASSAGNES, élu référent pour l'agriculture) ;
- La Commission n'a aucun pouvoir décisionnel mais recense et donne un avis sur les propositions d'actions, faites par la Conférence Territoriale « Agriculture », qui seront ensuite soumises par la Commission Agriculture pour appréciation par le Comité syndical ;
- La commission prépare les conférences et devra notamment travailler à la composition des personnes et organismes à convier (organisations professionnelles agricoles et syndicales...). La conférence aura notamment comme objectif la concertation et les thématiques ne seront pas forcément en lien avec des actions du Parc mais pour but de mettre en avant les actions des partenaires ;
- Elle se réunira au moins une fois par an ;
- A titre indicatif, les thématiques à examiner et hiérarchiser pourraient être :



- La mise en place de la gouvernance du PAT ainsi que la composition des groupes de travail afin d'élaborer un programme d'actions pour le futur PAT
- La mise en place du PAEC et la priorisation des parcelles/exploitations éligibles aux aides en fonction du budget disponible
- Adaptation des filières au Changement climatique (arbre champêtre, eau, prairies, ...)
- La transmission et l'installation
- La valorisation des productions (SIQO, circuits courts)
- La diversification des activités et le développement de nouvelles filières (maraichage, Plantes à parfum, aromatiques et médicinales, plantes sauvages, bois, énergies renouvelables, agritourisme, ...)

PROPOSITIONS

Suite à cette présentation, Monsieur le Président propose aux membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR de l'Aubrac de s'inscrire à la Commission Agriculture du Parc sur la base du volontariat.



- - -

**L'assemblée délibérante n'ayant pas d'autres sujets à aborder,
le Président remercie les membres du Comité Syndical pour leur présence
et clôt la séance.**

- - -

Parc naturel régional de l'Aubrac
Place d'Aubrac - 12470 AUBRAC
Tél : 05 65 48 19 11 ou 09 62 11 55 86
SIRET : 200 048 692 000 12

Le Président



Bernard BASTIDE

Fait à Aubrac, le 15 février 2023, pour valoir ce que de droit.

